



Commission Consultative
Formation Emploi Enseignement

Avis N° 35

Adopté le 25 septembre 2001

Agrément des asbl CAF et Molenbeek Formation pour la période 2001 - 2003 en application du décret de la COCOF du 27 avril 1995.

En sa séance du 25 septembre 2001, la Commission consultative en matière de formation, d'emploi et d'enseignement a rendu un avis positif sur l'agrément des asbl CAF et Molenbeek Formation pour la période 2001 - 2003 en application du décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995, tel que proposé par l'Administration de la COCOF.

Cet avis ne sera officiel qu'à l'issue de la réunion du 23 octobre prochain, où il sera formellement approuvé.